

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 AVRIL 2016**

**Délibération**  
n° 2016.04. 40.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - lot  
n° 19 "électricité -  
courants forts" :  
avenant n° 9**

**LE SEPT AVRIL DEUX MILLE SEIZE à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 avril 2016**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s)** :

Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.04. 40.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT  
N° 19 "ELECTRICITE - COURANTS FORTS" : AVENANT N° 9**

Par délibération n° 78.B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113.B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission procédure adaptée du 21 juin 2012 a attribué le lot n° 19 « électricité – courants forts » au groupement société SNEE sise Z. I. n° 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE et FOLUELSON pour un montant de 524 500,00 € HT.

Par délibération n° 12.B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en moins-value de 108,88 € HT qui a ramené le montant du marché de 524 500,00 € HT à 524 391,12 € HT.

Par délibération n° 101.B du 2 octobre 2014 modifiée par la délibération n° 132.B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 46 794,31 € HT qui a porté le montant du marché à 571 185,43 € HT.

Par délibération n° 28.B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 30 060,93 € HT qui a porté le montant du marché à 601 246,36 € HT.

Par délibération n° 106.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 14 819,62 € HT qui a porté le montant du marché à 616 065,98 € HT.

Par délibération n° 148.B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 3 724,67 € HT qui a porté le montant du marché à 619 790,65 € HT.

Par délibération n° 177.B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 6 en plus-value de 10 968,42 € HT qui a porté le montant du marché à 630 759,07 € HT.

Par délibération n° 19.B du 11 février 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 7 en plus-value d'un montant de 36 930,71 € HT qui a porté le montant du marché à 667 689,78 € HT.

Par délibération n° 28.B du 3 mars 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 8 en plus-value d'un montant de 2 131,20 € HT qui a porté le montant du marché à 669 820,98 € HT.

La prestation suivante, non prévue au marché mais nécessaire à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre a été transmise à la maîtrise d'ouvrage :

- pose de finition des boîtiers de sol dans le monde Imaginer 720,00 € HT

Afin de permettre la bonne liaison entre les boîtiers de sols électriques et le revêtement en parquet bois sur chant, la maîtrise d'œuvre a prévu un cadre inox d'habillage. Cette prestation a été prise en charge par l'entreprise MARCHET titulaire du lot 9 (avenant n° 6) sans la mise en œuvre qui nécessite le démontage des boîtiers de sol. Celle-ci fait l'objet du présent avenant.

Le montant de l'avenant n° 9 en plus-value est de 720 € HT.

Le montant du marché passe de 669 820,98 € HT à 670 540,98 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 27,84 % par rapport à son montant initial de 524 500 € HT.

Vu l'avis de la commission procédure adaptée du 6 avril 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 9 au lot n° 19 « électricité – courants forts » à la société SNEE sise Z. I. n° 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE d'un montant en plus-value de 720 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>08 avril 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>08 avril 2016</b>